

ETANG DE FREMINVILLE

COMMUNE DE CHARVIEU-CHAVAGNEUX

Diagnostic flore et habitats

- **Visite du site :** 12 septembre 2006
De 14 h 30 à 17 h
- **Lieux visités :**
 - ensemble du pourtour de l'étang ;
 - échantillonnage de la flore et des habitats dans les différents faciès « micro-paysagers » et de végétation rencontrés : berges à nu, berges enrochées, végétations aquatique et palustre, roselières, haies, bosquets, parc boisé, pelouses et friches herbacées ;
 - 29 relevés botaniques et descriptions de milieu réalisés (voir carte ci-joint de localisation des relevés)
- **Bilan floristique :**
 - 154 espèces végétales observées, appartenant à 117 genres, qui se répartissent en 55 familles (voir liste récapitulative des espèces végétales) ;
 - 24 espèces d'arbres et 23 espèces d'arbustes et sous-arbustes comprenant des espèces spontanées et des espèces volontairement plantées ou naturalisées ;
 - Pour ce qui concerne les caractéristiques essentielles de la flore, bonne diversité en espèces liées aux zones humides et palustres (voir liste récapitulative), mais la plupart en populations résiduelles et à faible effectif, consécutivement à l'aménagement antérieur « musclé » du site et à la forte pression de gestion de type « espace vert » actuelle, pour satisfaire aux besoins d'une fréquentation humaine très importante.
 - Présence très importante d'espèces exotiques diverses (au moins 19 espèces) : Erable à feuilles de frêne (*Acer negundo*), Vernis du Japon (*Ailanthus altissima*), Indigo buissonnant (*Amorpha fruticosa*), Armoise de Chine (*Artemisia verlotiorum*), Renouée géante (*Reynoutria x bohemica*), Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*), etc., etc. (voir liste récapitulative).

La présence de ces espèces, étrangères à la flore locale, résulte pour partie de plantations volontaires (à vocation ornementales ou paysagères), d'apports involontaires notamment par les transports de terre et engins de chantiers, de la naturalisation à partir de plantations ornementales réalisées dans les lotissements alentours et de la diffusion spontanée et généralisée d'espèces introduites plus ou moins récemment, puis amplement naturalisées dans la région lyonnaise et le nord Dauphiné. Certaines de ces espèces ont un comportement invasif très marqué (Ambroisie, Renouée géante, Erable negundo, Ailanthus) qui peut se traduire par une concurrence avec la flore locale, la modification des milieux naturels, voire des problèmes sanitaires sur les populations humaines (allergies dues à l'Ambroisie par ex.).

- Sur le plan de la valeur patrimoniale :
 - o Deux espèces végétales sont protégées à l'échelon régional Rhône-Alpes (Arrêté interministériel du 4 décembre 1990). Ce sont la Renoncule scélérate (*Ranunculus sceleratus*) et l'Ecuelle d'eau (*Hydrocotyle vulgaris*), plantes liées aux grèves d'étang et dont les effectifs sont actuels résiduels sur le site (populations gravement menacées d'extinction) en raison de son aménagement assez récent.
 - Pour mémoire : la destruction, la collecte et le transport des espèces végétales protégées est interdit par la loi.
 - o Trois espèces végétales sont inscrites au Livre Rouge National 2 et au Livre Rouge Régional Rhône-Alpes, lequel désigne les espèces dont les populations sont à un niveau critique de raréfaction et méritent d'être surveillées. Ce sont les deux espèces citées précédemment, ainsi que la Scrophulaire aquatique (*Scrophularia auriculata*). Il faut d'ailleurs remarquer que cette dernière espèce, bien qu'en voie de raréfaction, ne bénéficie pas de mesures réglementaires de protection.
 - o Enfin, en plus des plantes précédemment citées, 10 espèces peuvent être qualifiées d'assez rares ou remarquables à l'échelle du site et de ses environs, dans le contexte régional de l'Est Lyonnais - Bas Dauphiné (voir tableau récapitulatif), où les zones humides sont en voie de raréfaction et de dégradation importantes.

- **Les habitats naturels et semi-naturels**

Un certain nombre d'habitats naturels palustres et semi-palustres, typiques des zones humides et étangs sont encore présents sur le site, mais réduits à des surfaces fragmentaires et résiduelles.

C'est le cas pour :

- les herbiers aquatiques flottants à Nénuphar blanc (*Nymphaea alba*) : au total 1 à 2 m² ;
- les magnocariçaies palustres à Laîche élevée (*Carex elata*) présentes sous forme d'îlots résiduels totalisant seulement quelques dizaines de m² ;
- les roselières à Phragmite (*Phragmites australis*), Massette à feuilles larges (*Typha latifolia*) et Marisque (*Cladium mariscus*), présentes également sous forme d'îlots résiduels totalisant seulement quelques dizaines de m², dont un assez grand îlot de 50 m² sur la partie sud de l'étang (point 22) ;
- le boisement hygrophile de la presqu'île centrale associant l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), le Saule blanc (*Salix alba*) et le Chêne rouvre (*Quercus robur*), lequel reflète encore un état d'anthropisation marqué, avec l'envahissement par la Ronce bleutée (*Rubus caesius*).

Enfin, les haies et bandes boisées des bordures nord et ouest du site recèlent encore quelques éléments de végétation intéressants et typiques du bocage régional. Mais elles sont localement dégradées en fourrés arbustifs et friches, et sont en cours d'envahissement marqué par diverses plantes exotiques naturalisées ou plus ou moins volontairement introduites.

- **Bilan et perspectives pour le site**

Le site a profondément souffert d'un aménagement drastique, qui s'est traduit en particulier par :

- le remblaiement de ses bordures nord-est à est, en vue de l'établissement d'un parking et d'un lotissement,
- le reprofilage de l'ensemble de ses berges qui ont été enrochées sur près de la moitié de leur linéaire (côtés nord-est à sud-est – voir plan).
- L'ensemble de celles-ci sont désormais traitées « intensivement » par une gestion de type « espace vert » avec en particulier des tontes soignées et répétées.

Dans ces conditions, les faciès de végétation typiques et représentatifs des zones humides et d'étangs ne peuvent que très difficilement se développer, voire se maintenir à long terme. De fait, la végétation palustre est actuellement réduite à sa portion la plus congrue sur les berges et n'apparaît qu'au « large » en plein étang sous forme d'îlots résiduels.

Par ailleurs, la grande importance que prennent de nombreuses espèces exotiques, plantées ou involontairement introduites et dont certaines ont un comportement invasif et compétitif marqué, peut également poser problème pour le maintien des caractéristiques naturelles du site.

Malgré la subsistance de quelques éléments de végétation spontanée et de populations d'espèces végétales patrimoniales, **il n'est pas opportun de proposer un classement au titre des Espaces Naturels Sensibles pour le site**. Celui-ci a été aménagé dans une optique « d'espace vert » et de détente, dans un contexte de développement croissant de l'urbanisation alentours.

Si la vocation du site est clairement d'être en premier lieu un espace vert urbain ou péri-urbain, avec une fréquentation humaine importante, en revanche, **plusieurs actions et orientations de gestion peuvent être conseillées pour accroître quelque peu son degré de naturalité**. En effet, les potentialités de renaturation bien que fragmentaires, sont encore présentes sur le site et ne demandent qu'à s'exprimer.

Le site gagnerait ainsi en valeur écologique et en diversité (micro-) paysagère, en permettant notamment, la pleine expression de certains faciès de végétation naturelle typique des étangs de l'est lyonnais, tout en satisfaisant sa vocation d'accueil et de détente de publics variés. D'autre part, cela permettrait à ce qu'il contribue, à son échelle, au maintien de la biodiversité locale et régionale.

Parmi les actions souhaitables à mettre en œuvre, retenons en particulier :

- Le reprofilage en pente très douce des secteurs de berges trop abrupts et leur réaménagement en contours sinueux ; mesures favorables à la diversité paysagère et facilitant l'installation (ou la réinstallation) de la végétation palustre.
- Le recouvrement de certaines portions d'enrochements par de la terre et l'aménagement de pentes douces, pour permettre leur revégétalisation naturelle et une meilleure insertion paysagère.
- L'arrêt du girobroyage ou de la tonte systématique de la végétation palustre de bordure (au contact de l'eau), pour permettre l'apparition en rive de massifs de roselière, au moins sur certains secteurs.

- L'absence de faucardage des herbiers aquatiques (nénuphars et potamots), jusqu'à ce qu'ils recouvrent environ un tiers de la superficie de l'étang. Une gestion parcimonieuse et raisonnée de ceux-ci pourra ensuite être envisagée. Le développement d'herbiers aquatiques peut être une contrainte pour la pratique de la pêche, mais se révélera favorable à terme aux populations piscicoles.
- L'élimination des arbres et arbustes exotiques, et en particulier la lutte contre les espèces invasives (Renouée géante, Ailanthé, Erable négundo ...), présents sur le site par des coupes et arrachages sélectifs et le renforcement des portions de haies et cordons boisés dégradés, à l'aide de plantations d'essences champêtres locales.
- L'information des populations riveraines des lotissements sur les risques que représentent pour la biodiversité, le paysage et la santé humaine de la propagation d'espèces exotiques invasives. Ainsi que l'incitation à planter des essences champêtres locales, lors de la constitution de nouvelles haies, ou à remplacer les plantations d'espèces exotiques des haies séparatives et d'agrément existantes.
- Le maintien en évolution totalement naturelle du boisement de la presqu'île centrale et son maintien isolé des accès publics et de la fréquentation humaine par le chenal aquatique. Cela permettra le développement de gros arbres, l'apparition d'arbres morts et de cavités dans les troncs, indispensables au maintien de certaines espèces : insectes des vieux bois, oiseaux et mammifères cavernicoles, champignons.
- Diverses mesures telles que l'installation de nichoirs à oiseaux, chauve-souris et insectes.

Etang de Fréminville Commune de Charvieu – Chavagneu

Stations de description de la végétation

- 1 Boisement de type parc urbain de grands arbres (peupliers) sur pelouse
- 2 Ilot de magnocariçaie à Laiche élevée (*Carex elata*) et phragmitaie semi-palustre, d'environ 15 m de long sur 5 m de large
- 3 Berge enrochée d'étang
- 4 Haie basse à mi-haute à Noisetier (*Corylus avellana*) avec fourrés rudéralisés lianescents de Vigne vierge d'Amérique (*Parthenocissus inserta*)
- 5 Fourrés de Renouée géante (*Reynoutria x-bohemica*)
- 6 Haie arbustive rudéralisée dominée par le Sureau noir (*Sambucus nigra*) et le Noisetier (*Corylus avellana*) avec différentes espèces exotiques
- 7 Boisement de parc dominé par l'Erable plane (*Acer platanoides*) sans sous-étage, surmontant une pelouse et surtout de vastes secteurs de terrain nu piétiné
- 8 Bande boisée avec mélange de végétation exotique et indigène dominé par l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), à sous-étage de Vigne vierge d'Amérique (*Parthenocissus inserta*) et Buddléja de David (*Buddleja davidii*)
- 9 Ilot de végétation palustre en berge dominé par la magnocariçaie à Laïche élevée (*Carex elata*)
- 10 Massif isolé de magnocariçaie à Laïche élevée (*Carex elata*), sur 1 m de large et 10 à 15 m de long
- 11 Végétation herbacée de berges plus ou moins abruptes (sommet de berge traité en pelouse)
- 12 Haie et bande boisée avec Charme (*Carpinus betulus*) et Chêne rouvre (*Quercus robur*) à sous-bois de Lierre (*Hedera helix*), localement rudéralisées par des massifs de Vigne vierge d'Amérique (*Parthenocissus inserta*)
- 13 Haies dégradées avec quelques Chênes rouvres (*Quercus robur*) espacés et fourrés herbacés hauts d'espèces rudérales, notamment l'Aster bigarré (*Aster x-salignus*) et l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*)
- 14 Bande boisée longée d'un chenal aquatique séparant une presqu'île boisée
- 15 Boisement hygrophile de type alluvial avec de grands Chênes rouvres (*Quercus robur*) et grands Saules blancs (*Salix alba*) avec des Aulnes glutineux (*Alnus glutinosa*) en sous-étage, à sous-bois à Prunellier épineux (*Prunus spinosa*) dominant, et strate herbacée dominée par le Lierre (*Hedera helix*)
- 16 Fourrés de Saule cendré (*Salix cinerea*) bordant en rive d'étang un boisement hygrophile à Chêne rouvre (*Quercus robur*) et Saule blanc (*Salix alba*) (2 à 3 m de large et environ 4 m de haut)
- 17 Boisement d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) avec quelques Chênes rouvres (*Quercus robur*), nettement rudéralisé, à sous-bois de Ronce bleutée (*Rubus caesius*) et Lierre (*Hedera helix*)

- 18 Boisement d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) avec un Saule blanc (*Salix alba*) et quelques Chênes rouvres (*Quercus robur*), à sous-bois de Lierre (*Hedera helix*) et Ronce bleutée (*Rubus caesius*)
- 19 Boisement de gros Chênes rouvres (*Quercus robur*), avec quelques grands Saules blancs (*Salix alba*) et quelques Aulnes glutineux (*Alnus glutinosa*) en sous-étage, à sous-bois de de Lierre (*Hedera helix*) et Ronce bleutée (*Rubus caesius*)
- 20 Massif arbustif de Saule cendré (*Salix cinerea*)
- 21 Végétation pionnière des berges limono-sableuses à Bident triparti (*Bidens tripartita*) et localement des massifs de Laiche élevée (*Carex elata*) avec Roseau commun (*Phragmites australis*) (1 m de large et environ 10 m de long)
- 22 Ilot d'étang colonisé par une phragmitaie-cladiaie avec massifs de Saule cendré (*Salix cinerea*) (5 m de large et environ 20 à 25 m de long)
- 23 Végétation pionnière basse de ballast d'ancienne voie ferrée abandonnée
- 24 Friche herbacée haute d'espèces annuelles et bisannuelles dominée par la Vergerette annuelle (*Erigeron annuus*), l'Ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia*) et la Vergerette du Canada (*Coryza canadensis*), au niveau d'une ancienne voie férée
- 25 Ilot avec jeune boisement de Saule blanc (*Salix alba*), Peuplier tremble (*Populus tremula*) et Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), associé à une roselière palustre à Marisque (*Cladium marismus*) et Roseau commun (*Phragmites australis*), avec une magnocariçaie à Laiche élevée (*Carex elata*)
- 26 Herbier aquatique très fragmentaire à Potamot noueux (*Potamogeton nodosus*)
- 27 Roselière fragmentaire (environ 2 m de large sur 15 m de long) en bordure d'enrochement
- 28 Herbier aquatique flottant à Nénuphar blanc (*Nymphaea alba*) (1 touffe d'environ 3 à 5 m²)
- 29 Parc péri-urbain - Vieux Saules pleureurs (*Salix babylonica*) sur pelouse

Lac de Fréminville

Commune de Charvieu- Chavagneux

ECHELLE : 1 CM = 15 M



septembre 2006

	Localités de description de la végétation (flore et habitats)
	Berges d'étang enrochées
	Chenal aquatique (creusement artificiel)

Etang de Fréminville - Commune de Charvieu-Chavagneux
Liste récapitulative des espèces végétales observées

	Nom scientifique	Nom français	Nbre d'obs	Famille	Chorologie	Statut
1	Acer campestre L.	Erable champêtre	2	Acéracées	E4	
2	Acer negundo L.	Erable à feuilles de frêne	4	Acéracées	X1	
3	Acer platanoides L.	Erable plane	10	Acéracées	E4	
4	Acer pseudoplatanus L.	Erable sycomore	6	Acéracées	E4	
5	Agrimonia eupatoria L.	Aigremoine eupatoire	1	Rosacées	K4	
6	Agrostis stolonifera L.	Agrostide stolonifère	1	Poacées	J1	
7	Ailanthus altissima (Miller) Swingle	Vernis du Japon	2	Simaroubacées	K8	
8	Alisma plantago-aquatica L.	Plantain d'eau commun	1	Alismatacées	K4	
9	Alnus glutinosa (L.) Gaertn.	Aune glutineux	13	Bétulacées	E1	
10	Amaranthus hybridus L.	Amaranthe en épi	1	Amaranthacées	K4	
11	Amaranthus retroflexus L.	Amaranthe réfléchie	1	Amaranthacées	K5	
12	Ambrosia artemisiifolia L.	Ambrosie à feuilles d'Armoise	5	Astéracées	X1	
13	Amorpha fruticosa L.	Indigo buissonnant	1	Fabacées papilionoïdées	X1	
14	Arctium minus (J. Hill) Bernh.	Bardane à petits capitules	1	Astéracées	C	
15	Artemisia verlotiorum Lamotte	Armoise de Chine	1	Astéracées	K8	
16	Artemisia vulgaris L.	Armoise commune	5	Astéracées	J1	
17	Aster x-salignus Willd.	Aster bigarré	2	Astéracées	K8	
18	Ballota nigra L. subsp. meridionalis (Béguinot) Béguinot (1909)	Ballote fétide	1	Lamiacées	G5	
19	Bellis perennis L.	Pâquerette vivace	2	Astéracées	J1	
20	Betula pendula Roth	Bouleau verruqueux	4	Bétulacées	J2	
21	Bidens tripartita L.	Bident tripartit	2	Astéracées	E2	
22	Brachypodium sylvaticum (Hudson) P. Beauv.	Brachypode des bois	3	Poacées	E1	
23	Buddleja davidii Franchet	Buddleia de David	3	Buddlejacees	K8	
24	Calystegia sepium (L.) R. Br.	Liseron des haies	4	Convolvulacées	E1	
25	Carex elata All.	Laîche élevée	9	Cypéracées	E4	
26	Carex hirta L.	Laîche hérissée	5	Cypéracées	E4	
27	Carex remota L.	Laîche à épillets espacés	2	Cypéracées	E4	
28	Carpinus betulus L.	Charme	4	Bétulacées	E4	
29	Celtis australis L.	Micocoulier	1	Ulmacées	C3	
30	Cerastium fontanum Baumg. ssp. vulgare (Hartm.) Greut. & Burdet	Céraiste des sources	1	Caryophyllacées	J1	
31	Cerastium glomeratum Thuill.	Céraiste à fleurs agglomérées	1	Caryophyllacées	K4	
32	Chaenorhynchum minus (L.) Lange	Petite Linaire	1	Scrophulariacées	C	
33	Chaerophyllum temulum L.	Cerfeuil éniurant	2	Apiacées	E2	
34	Chenopodium album L.	Epinard blanc	3	Chenopodiacees	K4	
35	Circaea lutetiana L.	Circée des sorcières	1	Onagracées	J1	
36	Cirsium arvense (L.) Scop.	Cirse des champs	1	Astéracées	K4	
37	Cirsium vulgare (Savi) Ten.	Cirse vulgaire	2	Astéracées	K4	
38	Cladium mariscus (L.) Pohl	Marisque à feuilles en scie	2	Cypéracées	K4	AR
39	Clematis vitalba L.	Clématite vigne blanche	4	Renonculacées	E4	
40	Conyza canadensis (L.) Cronq.	Vergerette du Canada	3	Astéracées	K5	
41	Conyza sumatrensis (Retz.) E. Walker	Vergerette de Sumatra	3	Astéracées	X2	
42	Cornus mas L.	Cornouiller mâle	1	Cornacées	E2	AR
43	Cornus sanguinea L.	Cornouiller sanguin	4	Cornacées	E2	
44	Corylus avellana L.	Noisetier - Coudrier	3	Bétulacées	E4	
45	Crataegus monogyna Jacq.	Aubépine à un style	6	Rosacées	E1	
46	Cucubalus baccifer L.	Cucubale à baies	3	Caryophyllacées	J2	
47	Cynodon dactylon (L.) Pers.	Chiendent digité	1	Poacées	K5	
48	Cyperus fuscus L.	Souchet brun noirâtre	2	Cypéracées	E1	AR
49	Digitaria sanguinalis (L.) Scop.	Digitaire sanguine	3	Poacées	K5	
50	Dryopteris carthusiana (Vill.) H.P. Fuchs	Dryoptère des chartreux	1	Ptéridophytes Dryopteridacées	J1	AR
51	Dryopteris filix-mas (L.) Schott	Dryoptère fougère mâle	1	Ptéridophytes Dryopteridacées	K4	
52	Echinochloa crus-galli (L.) P. Beauv.	Panic pied de coq	1	Poacées	K4	
53	Epilobium tetragonum L. subsp. lamyi (F.W. Schultz) Nyman	Epilobe à quatre angles	1	Onagracées	E1	
54	Equisetum arvense L.	Prêle des champs	1	Ptéridophytes Equisétacées	J1	
55	Erigeron annuus (L.) Pers.	Vergerette annuelle	2	Astéracées	K8	
56	Eupatorium cannabinum L.	Eupatoire chanvrine	5	Astéracées	E1	
57	Evonymus europaeus L.	Fusain d'Europe	1	Célastracées	E2	
58	Forsythia x intermedia	Forsytia intermédiaire	2	Oléacées	M	
59	Fragaria vesca L.	Fraisier des bois	1	Rosacées	K5	
60	Fraxinus excelsior L.	Frêne élevé	3	Oléacées	E4	
61	Galium palustre L.	Gailllet des marais	4	Rubiacees	E2	
62	Geranium columbinum L.	Géranium des colombes	1	Géraniacées	E3	
63	Geranium robertianum L.	Géranium herbe à Robert	2	Géraniacées	K4	
64	Geranium rotundifolium L.	Géranium à feuilles rondes	1	Géraniacées	E1	
65	Geum urbanum L.	Benoîte des murs	2	Rosacées	J1	
66	Glechoma hederacea L.	Lierre terrestre	1	Lamiacées	J1	
67	Hedera helix L.	Lierre	10	Araliacées	G5	
68	Herniaria hirsuta L.	Herniaire velue	1	Caryophyllacées	E1	AR
69	Hydrocotyle vulgaris L.	Ecuelle d'eau	2	Apiacées	E4	PRA, LRRA
70	Hypochaeris radicata L.	Porcelle enracinée	2	Astéracées	E4	
71	Juglans regia L.	Noyer royal	1	Juglandacées	K8	
72	Juncus articulatus L.	Jonc articulé	2	Joncacées	J1	
73	Juncus effusus L.	Jonc épars	1	Joncacées	K5	
74	Juncus inflexus L.	Jonc glauque	1	Joncacées	E1	
75	Juncus tenuis Willd.	Jonc grêle	1	Joncacées	J1	
76	Lamium maculatum L.	Lamier tacheté	1	Lamiacées	E2	
77	Lapsana communis L.	Lapsane commune	2	Astéracées	E1	
78	Ligustrum vulgare L.	Troène vulgaire	4	Oléacées	E2	
79	Linaria vulgaris Miller	Linaire commune	1	Scrophulariacées	E2	
80	Lonicera periclymenum L.	Chèvrefeuille des bois	2	Caprifoliacées	G1	

81	<i>Lycopus europaeus</i> L.	Pied de loup - Chanvre d'eau	9	Lamiacées	J1	
82	<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	Lysimachie commune	7	Primulacées	E2	
83	<i>Lythrum salicaria</i> L.	Salicaire des marais	5	Lythracées	K4	
84	<i>Malva sylvestris</i> L.	Mauve sauvage	2	Malvacées	K4	
85	<i>Melilotus albus</i> Medik.	Mélicot blanc	1	Fabacées papilionoïdées	K4	
86	<i>Mentha arvensis</i> L.	Menthe des champs	2	Lamiacées	J1	
87	<i>Nymphaea alba</i> L.	Nénuphar blanc	2	Nymphaeacées	E2	AR
88	<i>Oxalis corniculata</i> L.	Oxalis corniculé	1	Oxalidacées	K5	
89	<i>Oxalis fontana</i> Bunge	Oxalis raide	1	Oxalidacées	X1	
90	<i>Parietaria officinalis</i> L.	Pariétaire officinale	1	Urticacées	F2	
91	<i>Parthenocissus inserta</i> (A. Kerner) Fritsch	Vigne vierge d'Amérique	3	Vitacées	X1	
92	<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steudel	Roseau commun	7	Poacées	K4	
93	<i>Phytolacca americana</i> L.	Raisin d'Amérique	2	Phytolaccacées	X1	
94	<i>Picris hieracioides</i> L.	Picride fausse épervière	1	Astéracées	J2	
95	<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	2	Plantaginacées	K5	
96	<i>Plantago major</i> L.	Grand Plantain	8	Plantaginacées	K4	
97	<i>Poa annua</i> L.	Pâturin annuel	3	Poacées	K5	
98	<i>Polygonum aviculare</i> L.	Renouée des oiseaux	4	Polygonacées	K5	
99	<i>Polygonum persicaria</i> L.	Renouée persicaire	2	Polygonacées	K4	
100	<i>Populus nigra</i> L.	Peuplier noir	1	Salicacées	E1	
101	<i>Populus tremula</i> L.	Peuplier tremble	3	Salicacées	J2	
102	<i>Portulaca oleracea</i> L.	Pourpier potager	1	Portulacacées	K5	
103	<i>Potamogeton nodosus</i> Poiret	Potamogeton noueux	1	Potamogetonacées	K4	AR
104	<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	4	Rosacées	K4	
105	<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune	1	Lamiacées	J1	
106	<i>Prunus avium</i> L.	Cerisier sauvage	5	Rosacées	E1	
107	<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier cerise	2	Rosacées	E7	
108	<i>Prunus mahaleb</i> L.	Cerisier de Saint Lucie	3	Rosacées	F6	
109	<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier épineux	4	Rosacées	E4	
110	<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	Pulicaire dysentérique	1	Astéracées	C	
111	<i>Quercus robur</i> L.	Chêne rouvre	8	Fagacées	E4	
112	<i>Ranunculus acris</i> L.	Renoncule acre	1	Renonculacées	K4	
113	<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante	1	Renonculacées	K4	
114	<i>Ranunculus sceleratus</i> L.	Renoncule scélérate	1	Renonculacées	E1	PRA, LRRA
115	<i>Réseda phytteuma</i> L.	Réséda raiponce	1	Résédacées	C	
116	<i>Reynoutria x-bohemica</i> Chrtk & Chrtkova	Renouée de Bohême	5	Polygonacées	K8	
117	<i>Rhamnus cathartica</i> L.	Nerprun purgatif	1	Rhamnaceae	F6	
118	<i>Rorippa amphibia</i> (L.) Besser	Cresson amphibie	1	Brassicacées	E5	AR
119	<i>Rosa canina</i> L.	Eglantier des chiens	1	Rosacées	E1	
120	<i>Rubus caesius</i> L.	Ronce bleuâtre	5	Rosacées	E2	
121	<i>Rubus fruticosus</i> L.	Ronce commune	3	Rosacées	E2	
122	<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc	7	Salicacées	E1	
123	<i>Salix babylonica</i> L.	Saule pleureur	1	Salicacées	K7	
124	<i>Salix caprea</i> L.	Saule marsault	1	Salicacées	E2	
125	<i>Salix cinerea</i> L.	Saule cendré	9	Salicacées	E1	
126	<i>Salix elaeagnos</i> Scop.	Saule drapé	1	Salicacées	H1	
127	<i>Salix purpurea</i> L.	Saule pourpre	2	Salicacées	E2	
128	<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir	7	Caprifoliacées	E4	
129	<i>Schoenoplectus lacustris</i> (L.) Palla	Scirpe lacustre	2	Cypéracées	K4	AR
130	<i>Scrophularia auriculata</i> L.	Scrophulaire aquatique	2	Scrophulariacées	G5	LRN2
131	<i>Scutellaria galericulata</i> L.	Scutellaire à casque	3	Lamiacées	J1	AR
132	<i>Setaria pumila</i> (Poiret) Roemer & Schultes	Sétaire glauque	2	Poacées	K4	
133	<i>Setaria viridis</i> (L.) P. Beauv.	Sétaire verte	3	Poacées	K4	
134	<i>Solanum dulcamara</i> L.	Morelle douce amère	1	Solanacées	E1	
135	<i>Solanum nigrum</i> L.	Morelle noire	4	Solanacées	K4	
136	<i>Solidago gigantea</i> Aiton	Solidage géante	3	Astéracées	K8	
137	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Laiteron rude	1	Astéracées	K4	
138	<i>Sorbus aucuparia</i> L.	Sorbier des oiseleurs	1	Rosacées	F1	
139	<i>Sparganium erectum</i> L.	Rubanière rameux	1	Sparganiacées	E2	
140	<i>Tamus communis</i> L.	Tamier	2	Dioscoréacées	C	
141	<i>Taraxacum officinale</i> Weber	Pissenlit des prés	5	Astéracées	J1	
142	<i>Taxus baccata</i> L.	If à fausses baies	2	Taxacées	E1	
143	<i>Tilia platyphyllos</i> Scop.	Tilleul à grandes feuilles	3	Tiliacées	E4	
144	<i>Tilia tomentosa</i> Moench	Tilleul argenté	1	Tiliacées	E8	
145	<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés	3	Fabacées papilionoïdées	K4	
146	<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant	3	Fabacées papilionoïdées	K4	
147	<i>Typha latifolia</i> L.	Massette à feuilles larges	1	Thyphacées	K5	
148	<i>Ulmus minor</i> Miller	Ormeau	2	Ulmacées	E4	
149	<i>Urtica dioica</i> L.	Ortie dioïque	6	Urticacées	K4	
150	<i>Verbascum thapsus</i> L.	Molène bouillon blanc	2	Scrophulariacées	E4	
151	<i>Verbena officinalis</i> L.	Verveine officinale	3	Verbenacées	K5	
152	<i>Veronica arvensis</i> L.	Véronique des champs	1	Scrophulariacées	K4	
153	<i>Veronica persica</i> Poiret	Véronique de Perse	1	Scrophulariacées	K4	
154	<i>Viburnum lantana</i> L.	Viorne mancienne	4	Caprifoliacées	F6	

Totaux 154 espèces végétales observées appartenant à 117 genres botaniques qui se répartissent en 55 familles

Arbre
Arbuste
Espèces strictement ou préférentiellement inféodées aux zones humides
Espèces exotiques (xénophytes) introduites, naturalisées ou échappées de jardins

Statut

Protection réglementaire

PRA Espèces végétales protégées au plan régional Rhône-Alpes (arrêté interministériel du 4 décembre 1990)

Rareté - Livres Rouges des plantes menacées

LRN2 Espèces végétales inscrites au Livre Rouge National 2 - Espèces menacées au plan national, dont les populations sont à surveiller

LRRA Espèces végétales menacées au plan régional inscrites au Livre Rouge Régional Rhône-Alpes

AR Autres espèces végétales rares et/ou remarquables localement